



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE D'UN OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT

Rue du Père Jacques à Avon

NOTE D'INFORMATION

1. OBJET ET NATURE DES TRAVAUX

La Communauté de Communes du pays de Fontainebleau va réaliser des travaux de mise en conformité d'un ouvrage d'assainissement (Dessableur) situé rue du Père Jacques à Avon (face à l'entrée des terrains de tennis) du **lundi 21 janvier au 22 février 2013 (Sauf intempéries)**.

2. DUREE ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés du lundi 21 janvier au vendredi 22 février 2013 (sauf intempéries) comme suit :

La circulation Poids Lourds sera interdite de la Place Carnot à la rue Gambetta dans les 2 sens pendant toute la durée des travaux

Une déviation sera mise en œuvre comme suit :

Sens Rue Gambetta – Mal de Villars vers la rue Rémy Dumoncel

- Avenue Mal de Villars, rue Gambetta et rue des Déportés.

Sens Rue Rémy Dumoncel – Rue Gambetta et Mal de Villars

- Rue Rémy Dumoncel, rue de la Moinerie et rue du Souvenir.

La circulation VL sera mise en œuvre comme suit :

Sens Rue Gambetta – Mal de Villars vers la Place de l'Eglise

Du 21 Janvier au 8 février 2013, la circulation en provenance de la rue Gambetta et de l'avenue Mal de Villars sera interdite (sauf riverains) sur la section comprise entre la rue des Casernes et la Place de l'Eglise.

Une déviation sera mise en œuvre via la rue de la Charité, la rue des Casernes et la rue Rémy Dumoncel.

Du 8 février 2013 au 22 février 2013, la circulation sera rétablie rue du Père Jacques mais avec mise en œuvre d'un alternat par feux tricolores.

Sens Eglise – Rue Gambetta et Mal de Villars

Du 21 Janvier au 8 février 2013, la vitesse sera réduite à **30 km/h** et la circulation rue du Père Jacques sera en sens unique.

Du 8 février 2013 au 22 février 2013, la circulation sera gérée par alternats par feux tricolores.

La Circulation Bus sera gérée pendant toute la durée des travaux comme suit :

Les arrêts suivants (Monceau, Déportés, Petite Moinerie, Place Carnot, Eglise et Caserne) ne seront pas desservis.

Deux arrêts provisoires seront créés : l'un au carrefour de la rue des Casernes et de la rue Rémy Dumoncel, l'autre au carrefour de la rue du Souvenir et de la rue Hegesippe Moreau)

Sens Fontainebleau – Eglise - Gare

Une déviation sera mise en œuvre via la rue de la Charité, rue des Casernes, rue Jean Fontenelle, rue du Souvenir et rue Gambetta

Sens Gare - Eglise – Fontainebleau

Une déviation sera mise en œuvre via la rue du Viaduc, rue du Souvenir, rue Gambetta et Av. Mal de Villars.

3. NOTA BENE

Je vous remercie de votre coopération pour faciliter l'exécution des travaux en respectant les règles de circulation et de stationnement pendant la durée des travaux.

4. LES INTERVENANTS

Maîtrise d'ouvrage

C.C.P.F
44 rue du Château
77300 FONTAINEBLEAU
Tél : 01.64.70.10.80

Entreprise réalisant les travaux :

TP GOULARD
92 rue Gambetta
77210 AVON
Tél : 01.60.74.56.50



Frédéric VALLETOUX

Maire de Fontainebleau
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Fontainebleau